



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: ohchr-registry@un.org, ohchr-hrcouncil@un.org

Trente-troisième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme

Genève, le 17 décembre 2021

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, à tous les organismes des Nations Unies, à toutes les institutions spécialisées et organisations apparentées, à toutes les organisations intergouvernementales, à toutes les institutions nationales des droits de l'homme et à toutes les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et a l'honneur de les informer que le 13 décembre 2021 à 15h25, la Présidente du Conseil des droits de l'homme a reçu une lettre signée par la Représentante permanente de la Slovénie et l'Observatrice permanente de l'Union européenne, contenant une demande de convocation d'une session extraordinaire du Conseil sur la grave situation des droits de l'homme en Éthiopie.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, afin de convoquer une session extraordinaire, le soutien d'un tiers des membres du Conseil (16 membres ou plus) est nécessaire. Selon la lettre susmentionnée, la demande a été appuyée par les 17 États membres du Conseil suivants : **Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Fidji, France, Îles Marshall, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchèque, Ukraine, Uruguay.** La demande a également été soutenue par les 35 États observateurs auprès du Conseil suivants : Albanie, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Croatie, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède. Par la suite, le secrétariat a été informé que le Costa Rica a rejoint la liste des États demandant la convocation de la session.

La 33ème session extraordinaire se tiendra **le vendredi 17 décembre 2021 à 10 heures.**

Conformément au paragraphe 124 de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, la Présidente tiendra une consultation d'information ouverte à tous avant la session extraordinaire sur la conduite et l'organisation de celle-ci **le mercredi 15 décembre 2021 à midi.**

Le secrétariat du Conseil des droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, aux organismes des Nations Unies, aux institutions spécialisées et organisations apparentées, aux organisations intergouvernementales, aux institutions nationales des droits de l'homme et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, l'assurance de sa très haute considération.

13 décembre 2021